



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10-10-2025 /

Dossier complet le : 10-10-2025 /

N° d'enregistrement : 006998/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'implantation d'un broyeur mobile a metaux sur le site de BOUDON & FILS situe a Ales (30)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BOUDON ET FILS

Raison sociale

BOUDON & FILS

N° SIRET

30662026100041

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DUPAS

Prénom(s)

Emmanuel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société BOUDON & FILS dispose d'un récépissé de déclaration A-2-N7XA6B1N4X en date du 09 décembre 2022, pour l'exercice des activités de transit de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets de métaux non dangereux. La société CEVENNES TRANSPORTS ET AFFRETEMENTS dispose d'un récépissé de déclaration A-2-MXU738LDV en date du 09 décembre 2022, pour l'exercice des activités de transit, tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques. Dans le cadre de la reorganisation du site, l'ensemble de ces activités sera toujours regroupé au sein du même bâtiment, mais exploité par une entité unique BOUDON & FILS. L'exploitant prévoit également d'implanter un broyeur mobile à métaux, d'une capacité de 70 t/j. Le site est organisé de la façon suivante : • Le bâtiment, d'une superficie de 9 480 m², dédié au transit et au stockage temporaire des déchets non dangereux. L'espace intérieur est compartimenté en plusieurs box distincts, conçus pour accueillir différentes typologies de déchets non dangereux (métaux, papiers, plastiques, cartons...), • Une voirie interne desservant le site et le bâtiment, permettant la circulation des poids lourds pour les opérations de dépôt, chargement et expéditions des déchets. • Une

4.2 Objectifs du projet

L'intégration de cette unité mobile de broyage répond à plusieurs objectifs pour BOUDON & FILS : • Optimiser les transports de matériaux en permettant le broyage direct des métaux sur site ; • Améliorer le tri et la valorisation des déchets grâce à une meilleure séparation des métaux ferreux, non ferreux et autres composants ; • Optimiser les capacités de stockage en réduisant les volumes des matériaux après broyage. Cette optimisation du processus permettra à BOUDON & FILS de renforcer sa réactivité et sa souplesse opérationnelle afin de répondre plus efficacement aux besoins de ses clients.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le bâtiment est existant et exploité. Il n'y aura pas de nouvelle construction ou de nouvelles surfaces imperméabilisées dans le cadre du projet. Le périmètre ICPE du site sera agrandi d'environ 6 820 m², l'emprise totale du site après projet sera d'environ 23 730 m² (cf. Annexe 9 - note d'accompagnement). Afin de répondre aux besoins en eau incendie sur le site, deux baches d'eau incendie seront implantées sur le site, d'un volume unitaire de 120 m³ et situées de manière à ce que les points d'eau incendie soient situés à moins de 100 m de l'installation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les activités prévues dans le bâtiment sont une activité de broyage de déchets métalliques (2791) et une activité de stockage de déchets non dangereux : - Déchets de métaux non dangereux (2713), - Déchets non dangereux de papiers/cartons et plastiques (2714), - Déchets non dangereux non inertes (2716). Les quantités maximales susceptibles d'être présentes dans le bâtiment seront : - 2791 : quantité maximale de déchets métalliques broyés de 70 t/j - 2713 (transit de métaux ou de déchets de métaux non dangereux) : 950 m² - 2714 (transit de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques) : 980 m³ - 2716 (transit de déchets non dangereux non inertes) : 200 m³ d'ordures ménagères

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé à l'issue de la procédure de demande d'examen au cas-par-cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du site Emprise du bâtiment	(23 730 , m²) (9 480, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 3 Voie : Rue de Lajudie

Lieu-dit :

Localité : 3 Rue de Lajudie 30100 Ales

Code postal : 30100 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°4'46"E Lat. : 44°8'45"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site se trouve en zone UE1 du PLU d'Ales, dont la procedure de modification n°2 du PLU a ete engagee par arrete municipal n°2025/00232 du 02 avril 2025.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La société BOUDON & FILS dispose d'un récépissé de déclaration A-2-N7XA6B1N4X en date du 09 décembre 2022, pour l'exercice des activités de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets de métaux non dangereux. La société CEVENNES TRANSPORTS ET AFFRETEMENTS dispose d'un récépissé de déclaration A-2-MXU738LDV en date du 09 décembre 2022, pour l'exercice des activités de transit, regroupement, tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois. Le site du projet fait donc l'objet de deux déclarations ICPE distinctes, portées par deux exploitants différents. Le site n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans le périmètre d'une ZNIEFF. Les plus proches sont : - ZNIEFF de type II "Hautes vallées des Gardons" (910014075), située à environ 1,45 km à l'Ouest du site, - ZNIEFF de type I "Gardon d'Ales à la Grand-Combe" (910030297), située à environ 1,65 km au Nord-Ouest du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune d'Ales n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La zone la plus proche est située à environ 7,7 km au Nord-Est du site, il s'agit de l'APB "Vallée de l'Avene" (FR3800177).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Ales n'est pas une commune littorale selon la loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Les plus proches sont : - PNN : "Cevennes [aire d'adhésion]" (FR3400004) à 1,2 km à l'Ouest, - PNR : "Monts d'Ardeche" (FR8000041) à 19 km au Nord, - RNR : "Combe Chaude" (FR9300034) à 33,5 km au Sud-Ouest, - RNN : "Gorges de l'Ardeche" (FR3600041) à 35 km au Nord-Est.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Ales est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Gard - 4ème échéance, approuvé par arrêté préfectoral n°30-2024-10-10-00002 du 10 octobre 2024. D'après les cartes de bruit stratégique 4ème échéance, le site ne se situe pas dans des zones de bruit identifiées. Le site se situe à environ 200 m de la route nationale N106.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site se trouve en dehors de tout périmètre de protection d'un monument historique. Le monument le plus proche est l'Eglise paroissiale de la commune de Cendras, située à environ 2,1 km au Nord-Ouest du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide appartenant à la convention RAMSAR n'est recensée dans le secteur d'Ales. De plus, d'après l'inventaire des zones humides du bassin versant des Gardons, le site n'est pas situé dans le zonage d'une zone humide avérée, pré-inventoriée ou un espace à fort indice d'humidité.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune d'Ales est concernée par le Plan de Prévention des Risques inondation du Gardon d'Ales, approuvé par l'arrêté n°2010-313-0012 du 9 novembre 2010. Le site ne se situe toutefois pas dans le zonage
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune d'Ales est concernée par le Plan de Prévention des Risques inondation du Gardon d'Ales, approuvé par l'arrêté n°2010-313-0012 du 9 novembre 2010. Le site ne se situe toutefois pas dans le zonage
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site se situe sur un terrain pollué recensé. Il s'agit de l'ancien site industriel Tamaris (SSP000318901) dont la liquidation judiciaire a été prononcée en avril 2013. Le site a fait l'objet d'un diagnostic de la qualité du sous-sol (cf. Annexe 9 - Paragraphe 5).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune d'Ales est située dans la zone de répartition des eaux du bassin versant Gardons amont, classée par l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2013. A noter que le projet n'engendrera pas de nouvelle construction et qu'il n'y aura pas de pompage en nappe dans le cadre de l'activité du site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après la carte eaux d'Atlas Santé, la commune d'Ales n'est pas concernée par un captage d'eau potable. Le captage le plus proche se situe sur la commune de Cendras, à environ 2 km au Nord-Ouest du site. Le périmètre de protection éloigné de ce captage se situe à environ 1,65 km au Nord-Ouest du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le plus proche est le "Hameau de Valz - St Christol les Ales" (SI1976062501), situé à environ 4,6 km au Sud-Ouest du site et inscrit le 25 juin 1976.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans le périmètre d'un site Natura 2000. Les plus proches sont : - ZSC "Vallée du Galeizon" (FR9101369) située à environ 1,7 km à l'Ouest du site, - ZPS "Garrigues de Lussan" (FR9112033) située à environ 12,3 km à l'Est du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Le plus proche est le "Vallon du mas de Soubeyran" (SC1936050201), situé à environ 11 km au Sud-Ouest du site et classé le 02 mai 1936.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Il n'existe pas d'alimentation en eau directe sur le site. Le personnel utilise les sanitaires et locaux sociaux du site voisin de CEVENNES DECHETS. Une réserve d'eau d'un volume de 10 m ³ sera installée sur le site afin d'humidifier les pistes en période de sécheresse ou de vent pour limiter les envols de poussières.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne sera à l'origine d'aucun prélèvement depuis la nappe ou rejet d'eaux sanitaires ou industrielles dans le milieu et ne sera pas susceptible d'impacter qualitativement ou quantitativement les eaux souterraines. Les eaux d'extinction incendie seront confinées sur site, à l'intérieur du bâtiment.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Pour rappel, il n'y aura pas de nouvelles constructions dans le cadre du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Pour rappel, il n'y aura pas de nouvelles constructions dans le cadre du projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site est existant et en adéquation avec les ressources disponibles. Pour rappel, le site n'est pas alimenté en eau et ne dispose pas de sanitaires. Le projet n'aura aucun impact sur les ressources disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un pré-cadrage écologique a été réalisé pour le site (cf. paragraphe 14.8 de l'Annexe 9). À l'issue des synthèses bibliographiques, le niveau des sensibilités écologiques est jugé très faible sur l'ensemble de la zone d'étude. Les impacts potentiels du projet sur les composantes écologiques sont évalués comme négligeables à très faibles pour tous les groupes biologiques. Le projet n'aura
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC "Vallée du Galeizon" (FR9101369), située à environ 1,7 km à l'Ouest du site. Au vu de son éloignement, le site ne sera pas susceptible d'avoir des incidences sur les zones Natura 2000. Le projet faisant l'objet d'un cas-par-cas, une évaluation simplifiée est présentée en Annexe 8, conformément au 2° de l'article R.414-9 du Code de l'Environnement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est existant et exploité. Il n'y aura pas de nouvelle surface imperméabilisée ou de nouvelle construction dans le cadre du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le principal risque sera le risque d'incendie du bâtiment et de ses stockages de déchets non dangereux. Les eaux d'extinction incendie seront confinées sur le site, à l'intérieur du bâtiment. Des mesures de prévention et de protection sont prévues pour limiter ces risques. La modélisation réalisée (cf. Annexe 9 - note d'accompagnement) montre que l'ensemble des flux
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site ne se situe pas dans le zonage réglementaire du PPRi d'Ales. Toutefois, le site est situé dans les limites Exzeco (extraction des zones d'écoulements) et est considéré comme zone inondable par ruissellement. D'après le PLU d'Ales, le site se situe en zone d'aléa faible glissement de terrain, et a une exposition forte de retrait-gonflement des argiles. À noter qu'il n'y aura pas
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site n'est à l'origine d'aucun rejet d'eau sanitaire ou industrielle. Les activités sont réalisées à l'intérieur du bâtiment, permettant de limiter les émissions atmosphériques
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic engendré par le site, inhérent à l'activité d'apport de déchets, ne sera pas modifié dans le cadre de l'implantation du broyeur mobile. Les poids-lourds circulent sur une voie dédiée qui évite les zones d'habitats denses. Les poids-lourds en stationnement ont pour consigne de couper leur moteur. L'impact du site sur le trafic local est très limité, tant en volume global qu'en proportion de poids lourds (cf. Annexe A - note d'accompagnement).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les activités du site seront réalisées à l'intérieur du bâtiment, limitant ainsi les nuisances sonores dans le voisinage. Toutes les mesures seront prises pour respecter les valeurs limites réglementaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'exploitation du site et l'organisation des stockages sont telles que le site ne génère pas de nuisances olfactives externes. Les stockages des déchets non dangereux sont réalisés à l'intérieur du bâtiment.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet ne causera aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est muni d'un éclairage interne nécessaire à son bon fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La nouvelle activité de broyage des déchets métalliques n'engendrera pas d'évolution notable de l'impact des rejets atmosphériques vis-à-vis de l'existant. Le confinement des activités dans le bâtiment clos permettra de limiter significativement les envols de poussières et la dispersion des particules dans l'environnement. Une réserve d'eau de 10 m³ permettra d'humidifier les pistes en cas de sécheresse ou vent pour limiter les envols de
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Il n'y a pas de sanitaires sur le site et aucune utilisation de l'eau à des fins industrielles. Il n'existe donc aucun rejet d'eaux usées, qu'elles soient industrielles ou sanitaires, au sein de l'emprise du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le bâtiment sert pour le stockage de déchets non dangereux, selon les quantités et les ilots détaillés dans la note d'accompagnement (annexe 9). Ces stockages respecteront la réglementation en vigueur. De plus, les sociétés chargées du transport et de l'élimination des déchets seront titulaires d'un arrêté d'autorisation préfectorale et des agréments de transport requis.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est existant et exploité, il n'y aura pas de nouvelles constructions dans le cadre du projet. Pour rappel, le site se situe en zone UE1 du PLU d'Ales; destiné à l'accueil d'activités artisanales et industrielles pouvant induire des nuisances.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est existant et exploité, il n'y aura pas de nouvelles constructions dans le cadre du projet. Pour rappel, le site se situe en zone UE1 du PLU d'Ales; destiné à l'accueil d'activités artisanales et industrielles pouvant induire des nuisances.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le site est existant, les activités exercées sur le site étaient réalisées au sein du même bâtiment, mais faisaient l'objet de deux déclarations ICPE distinctes, portées par deux exploitants différents. La reorganisation du site et le regroupement de ces activités sous une même entité unique n'engendrera pas d'incidence supplémentaire par rapport à l'existant. Concernant la nouvelle activité de broyage des métaux, les incidences potentiellement cumulables avec les activités voisines seront essentiellement le bruit. À noter que les activités du site seront réalisées à l'intérieur du bâtiment, limitant ainsi les nuisances sonores dans le voisinage et que toutes les mesures seront prises pour respecter les valeurs limites réglementaires.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le site est existant et exploité, sous le couvert de deux déclarations ICPE portées par deux exploitants différents. Une déclaration de changement d'exploitant au profit de la société BOUDON & FILS pour l'ensemble du bâtiment sera réalisée lors de la demande d'autorisation ICPE prévue. L'implantation du broyeur mobile sera réalisée à l'intérieur du bâtiment, dans l'enceinte du site. L'ensemble des activités se déroulera à l'intérieur du bâtiment, et le projet ne prévoit pas la création de nouvelles surfaces imperméabilisées. Il n'y aura donc aucune modification de la gestion des eaux pluviales sur le site. Les eaux d'extinction incendie seront confinées à l'intérieur du bâtiment, par la mise en place de seuils au niveau des portes. La nouvelle activité de broyage des déchets métalliques n'engendrera pas d'évolution notable de l'impact des rejets atmosphériques vis-à-vis de l'existant. Le confinement des activités dans le bâtiment clos permettra de limiter significativement les envols de poussières et la dispersion des particules dans l'environnement. De plus, le site disposera d'une réserve d'eau d'environ 10 m³ pour arroser les pistes afin de limiter l'envol de poussières lors de la circulation des véhicules sur le site. La modélisation FLUMILOG montre que les effets irréversibles (3 kW/m²) et a fortiori les flux supérieurs, seraient contenus dans les limites de propriété. Les murets moduloblocs entourant les stockages des déchets non dangereux permettent de prévenir la propagation d'un incendie au reste des installations. Il n'y aurait ainsi pas d'effet domino sur les installations proches.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire : le projet prévoit l'implantation d'un broyeur mobile sur un site déjà existant et exploité. Les activités de stockage de déchets non dangereux sont déclarées et le classement D ICPE sous ces rubriques ne sera pas modifié. De plus, le projet ne sera pas de nature à présenter des impacts ou dangers significatifs, au vu de la destination du zonage du PLU de la commune d'Ales (Secteur UE1 destiné à l'accueil d'activités artisanales et industrielles pouvant introduire des nuisances), des mesures mises en place (pas de rejet d'eaux usées sanitaires ou industrielles, retention des eaux d'extinction incendie, confinement des activités à l'intérieur du bâtiment limitant les rejets atmosphériques...). Le projet n'engendrera pas de risque supplémentaire par rapport à l'existant.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DUPAS

Prénom Emmanuel

Qualité du signataire Directeur General

À Ales

Fait le 10-10-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)